

Syndicaliste à la retraite

VOLUME 8 / NUMÉRO 2 / 2008

Lutte pour des médicaments abordables

– page 4

Changement de garde

– page 3

N'oubliez pas le crédit d'impôt pour frais médicaux!

– page 6



Pas facile de marcher sur les traces de Larry

par Dan McNeil
Président de l'ASRC

L'exécutif de l'ASRC est un bon exemple du proverbe « Le temps n'attend personne ».

À titre de président de l'ASRC, je suis venu à comprendre et à apprécier les heures et les efforts que Larry Wagg a consacrés à notre association de retraités. Il ne fait aucun doute qu'il a gagné le respect de tous ceux et celles qui connaissent son dévouement envers l'ASRC.

Il s'est engagé à nous aider et à demeurer actif dans tous les aspects de notre organisation. En fait, il nous aide en ce moment à préparer notre bulletin de nouvelles.

Marcher sur les traces de Larry n'est pas chose facile. Larry a fait preuve d'un leadership et d'un dévouement exceptionnels. En fait, c'est grâce à lui si l'ASRC est ce qu'elle est aujourd'hui.

Je remercie notre secrétaire, Bob McGarry, et notre nouveau premier vice-président, Pat Kerwin, d'assurer le bon fonctionnement du bureau que le CTC nous fournit. Bob et Pat m'aident ainsi à assumer plus facilement mes nouvelles fonctions à partir de Toronto.

Je remercie également tous les membres de l'exécutif représentant les provinces de l'appui et de l'aide qu'ils

m'accordent. L'ASRC peut ainsi jouer un rôle de leadership pour le bien de toutes les personnes à la retraite. Leur appui à la récente réunion de l'exécutif a été des plus réconfortant.

La construction du nouvel immeuble du CTC et la tenue de l'Assemblée générale du CTC la même année ont amplifié les problèmes habituels qu'entraîne un déménagement. D'une part, notre nouveau bureau est plus petit et les secrétaires du CTC ont eu moins de temps à nous accorder. D'autre part, nous n'avons pas eu accès à notre base de données pendant six mois. Il était alors difficile de confirmer l'adhésion des nouveaux membres et d'envoyer nos avis de renouvellement aux anciens. Nous nous excusons des inconvénients que cela a pu vous occasionner et vous informons que la situation s'est améliorée au cours de l'été. Nous espérons demeurer à jour à l'avenir.

Grâce au généreux soutien des affiliés du CTC, nous avons amélioré la présentation visuelle de notre bulletin de nouvelles. Nous avons également produit un nouveau formulaire de recrutement, des bannières et des drapeaux. Nous espérons améliorer notre site web à l'automne. Notre principal objectif est d'établir des conseils régionaux de l'ASRC pour intensifier nos pressions sur les gouvernements à

tous les niveaux.

Nous sommes heureux à l'idée de travailler avec le CTC par l'entremise des conseils du travail pour mettre en place une politique « achetons canadien ». Nous suivons de près le comité d'examen de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, présidé par Harry Arthurs, à qui nous avons présenté un mémoire. Nous continuons de travailler avec la Coalition canadienne de la santé et le CTC pour l'établissement d'un régime national d'assurance-médicaments.

S'il y a des élections à l'automne, nous poursuivrons nos activités sur ces questions. Jack Layton et le Nouveau Parti démocratique, dont le mouvement syndical est cofondateur, ont travaillé pour que le parlement minoritaire agisse dans l'intérêt de toute la population canadienne. Ils ont besoin de notre appui, et nous devons travailler à élire un plus grand nombre de députés néo-démocrates.

Un dernier rappel : L'ASRC souscrit à d'excellents régimes d'assurance-maladie, d'assurance-maladie complémentaire et d'assurance-vie auprès de Canadian Benefits et à des régimes d'assurance-habitation et d'assurance-automobile auprès de Impact Insurance Brokers. Pour profiter de ces régimes, il faut être membre de l'ASRC.



Association des syndicalistes
à la retraite du Canada

Syndicaliste à la retraite

2841, promenade Riverside
Ottawa (Ontario) K1V 8X7
(613) 421-3400

Publication de l'Association des syndicalistes retraités du Canada (ASRC). L'ASRC est affiliée au Congrès du travail du Canada (CTC). Les opinions exprimées dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'ASRC, de ses affiliés ou du CTC.

Président : Dan McNeil
Premier vice-président : Pat Kerwin
Deuxième vice-président : Len Hope
Secrétaire : Bob McGarry
Trésorière : Marg Klym

Rédacteur en chef : Angus Ricker
Conception : Union Communications
(SCEP 591-G)



McNeil nommé président de l'ASRC

À la suite du départ de Larry Wagg, Dan McNeil, premier vice-président, devient le troisième président de l'ASRC depuis sa fondation.

L'Exécutif de l'ASRC a choisi Dan McNeil et Pat Kerwin, directeur des campagnes de l'ASRC, pour assumer respectivement la présidence et la vice-présidence.

Le confrère McNeil est actif au sein de l'ASRC depuis sa participation aux travaux du comité de fondation, créé par feu Dick Martin, ancien secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada. Il a été élu premier vice-président au congrès de fondation de

Changement de garde (de g. à d.) : L'ancien président de l'ASRC, Larry Wagg, le secrétaire, Bob McGarry, et le nouveau président, Dan McNeil, sourient à la vie.



l'ASRC en 1993.

Notre nouveau président est également actif au sein du mouvement des syndicalistes retraités depuis plusieurs années à titre de dirigeant de l'Organisation des retraités

des Métallos (ORME) et au sein du Nouveau Parti démocratique à l'échelle nationale. Il est également membre de l'exécutif de la Fédération des syndicalistes retraités de l'Ontario.

NOUS PLEURONS

Roland Parris

Rollie Parris, militant de longue date de la section locale 27 des TCA, est décédé le 13 février 2008. Rollie était membre de l'exécutif et rédacteur du bulletin de nouvelles. Il était actif au sein de plusieurs comités du Conseil du travail de London et du district. Il était toujours présent aux manifestations et sur les lignes de piquetage. Rollie a reçu le Tolpuddle Martyrs Award en 2006 et a assisté au Congrès national de 2007 de l'ASRC à titre de délégué.

Jeanne d'Arc Marie Laure Smith

Jeanne d'Arc Marie Laure Smith, présidente fondatrice de l'Association des retraité(e)s de l'Alliance de la Fonction publique (ARAF), est décédée le 11 avril 2008. Elle a servi la population canadienne pendant 31 ans à Emploi et Immigration Canada. Elle s'est dévouée au sein du SEIC, élément de l'AFPC, aux niveaux local, provincial et national.

HOMMAGE À LARRY WAGG



Peter Stoffer, député néo-démocrate, félicite Larry Wagg lors d'un dîner de reconnaissance des nombreuses réalisations du confrère Wagg au sein du mouvement syndical.

Lors d'une soirée tenue à l'hôtel Travel Lodge d'Ottawa, le 10 juin 2008, Larry Wagg a été honoré pour ses nombreuses années de service au sein du CTC et de l'ASRC.

Des collègues et des amis se sont réunis pour célébrer les efforts infatigables du confrère Wagg dans plusieurs domaines, y compris l'éducation des travailleurs et des travailleuses et la défense des droits des personnes âgées.

Larry, élu trois fois à la présidence, est succédé par Dan McNeil.

La campagne pour l'assurance-

Lors de son congrès en octobre 2007, l'ASRC a adopté un énoncé de politique «L'assurance-médicaments: Pourquoi nous en avons besoin et comment nous l'obtiendrons », qui se trouve sur le site web de l'ASRC.

Nous y avons donné suite en faisant pression sur les députés dans le cadre de la campagne Meilleur Choix du Congrès du travail du Canada et des audiences pancanadiennes de la Coalition canadienne de la santé sur l'assurance-médicaments.

Participation aux audiences pancanadiennes :

- La Fédération des syndicalistes retraités de la Nouvelle-Écosse a participé aux audiences de la CCS à Halifax et a tenu des audiences à Port Hawkesbury, à New Glasgow et à Sydney.
- En Ontario, l'ASRC et ses affiliés ont participé activement aux audiences tenues à Kitchener, à Toronto et à Ottawa. À Hamilton, le Conseil régional de l'ASRC a organisé une

audience très fructueuse.

- À Vancouver, en Colombie-Britannique, BCFORUM a tenu un forum public télédiffusé sur le réseau Working TV.
- À Saskatoon, la Fédération des syndicalistes retraités de la Saskatchewan a participé aux audiences.
- À Charlottetown, Mike McBane, directeur de la CCS, et Herb Dickieson, ancien député provincial néo-démocrate de l'Î.P.É., ont vanté les avantages d'un régime national d'assurance-médicaments.

La CCS, en collaboration avec le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), publiera les résultats des audiences à l'automne.

Le rapport, "Life Before Pharmacare" (La vie avant l'assurance-maladie) racontera des histoires humaines derrière les statistiques. Il recommandera un régime d'assurance-médicaments

public universel pour remplacer la panoplie disparate de régimes privés et publics.

Le régime public à frais partagés (entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les employeurs) serait administré par les provinces et les territoires. Le rapport sera publié au début de la nouvelle année sur le site web du CCPA au <http://www.policyalternatives.ca>.

Le premier vice-président de l'ASRC, Pat Kerwin, a déclaré que l'ASRC exercera des pressions jusqu'à ce qu'un régime national d'assurance-médicaments soit mis en place.



PHARMA MANQUE ENCORE UNE FOIS À SA PROMESSE

Pour la septième année consécutive, les grands fabricants de médicaments de marque manquent à leur promesse de dépenser au moins 10 % des recettes des ventes canadiennes en recherche et développement au Canada.

Le rapport annuel du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) publié récemment montre que seulement 2 % des recettes des ventes canadiennes ont été affectés à la recherche fondamentale

à forte intensité de main-d'oeuvre qui pourrait mener à des découvertes de nouveaux médicaments.

L'Association canadienne du médicament générique (ACMG) rapporte ces manquements répétés des grandes sociétés pharmaceutiques dans un rapport de 2008 intitulé *La vérité sur les dépenses en R-D des grandes sociétés pharmaceutiques au Canada*.

On peut obtenir des exemplaires du rapport au <http://www.generiquescanadiens.ca>

L'ASRC CONTINUE

médicaments se poursuit

La CE fait des inspections surprises chez des grands fabricants

La Commission européenne (CE) a fait des inspections surprises chez certains des plus grands fabricants de médicaments dans le cadre d'une enquête qui examine si la concurrence est limitée par l'utilisation abusive du droit des brevets ou les pratiques illégales visant à empêcher l'apparition de produits génériques sur le marché.

La commissaire chargée de la Concurrence,

Neelie Kroes, a affirmé que les pays de l'Union européenne dépensent 300 milliards de dollars par année pour l'achat de médicaments. Son but, dit-elle, est de s'assurer que les consommateurs et les gouvernements obtiennent de nouveaux produits et un bon rapport qualité-prix.

Un rapport complet paraîtra en 2009 sur les conclusions préliminaires qui doivent être rendues à la fin de 2008.

Les médecins ne se soucient pas des prix

Les médecins canadiens ne tiennent pas compte des prix des médicaments qu'ils prescrivent, selon un rapport confidentiel de IMS Health Consulting, commandé par Industrie Canada.

Le rapport, qui a fait l'objet d'une longue poursuite devant les tribunaux concernant l'accès à l'information avant d'être enfin publié, affirme que les médecins ne se soucient pas des prix des

médicaments et qu'il n'y a pas de mécanisme en place pour les obliger à prendre connaissance des prix avant de remettre une ordonnance.

Les médicaments génériques coûtent moins cher mais, selon le rapport, les médecins subissent les pressions des fabricants de médicaments de marque et ne tiennent pas entièrement compte des coûts que subissent les consommateurs et les régimes d'assurance.

Une militante du générique et du sida vient en aide aux plus pauvres

Krisana Kraisintu a vu le pire de l'épidémie du sida en Afrique. Elle a réagi en mettant au point des médicaments identiques à ceux des grands fabricants à un coût 25 fois moins élevé.

Ne cédant pas aux menaces juridiques ou envers sa personne, Kraisintu, ancienne chef de la recherche pharmaceutique du gouvernement de la Thaïlande,

a établi en Afrique des usines qui ne sont pas soumises aux lois sur les brevets de style occidental.

Un documentaire allemand *Le droit à la vie : Des médicaments contre le sida*, réalisé par Birgit Schulz, examine la détermination de Kirsana Kraisintu de venir en aide aux malades désespérés des pays du tiers monde.



N'oubliez pas le crédit d'impôt pour frais médicaux!

Les douleurs et les difficultés qui accompagnent le vieillissement entraînent une augmentation des frais liés aux besoins médicaux et physiques que les régimes d'assurance actuels ne couvrent pas.

Le régime fiscal peut aider à alléger le fardeau sur deux plans.

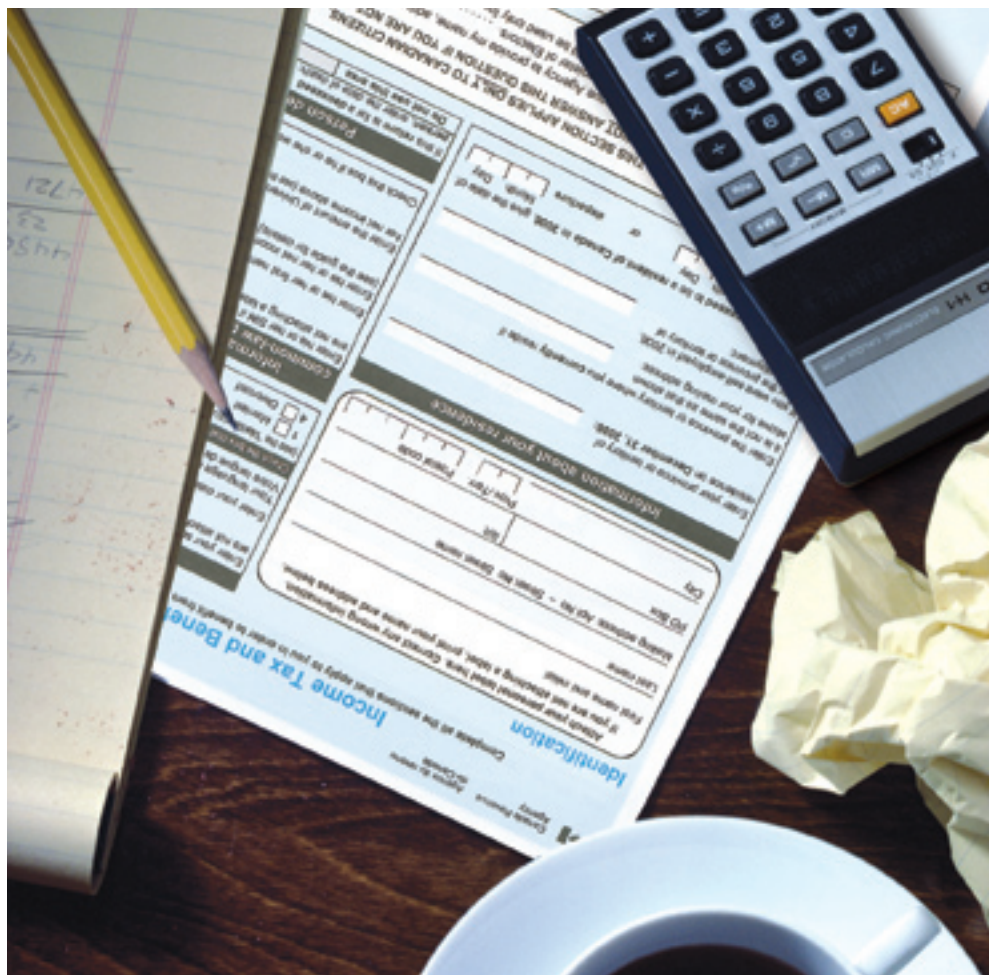
D'abord, les frais médicaux pour soi-même, son conjoint et ses personnes à charge comprennent les frais des lunettes, des soins dentaires, des dentiers, des soins auxiliaires et des médicaments. Les frais doivent avoir dépassé 1 926 \$ pour 2007.

Puis, ce qui est plus important pour de nombreuses personnes, il y a le crédit d'impôt pour personnes handicapées, de 1 380 \$ de 1996 à 2006 et de 1 400 \$ par année à partir de 2007.

Les déficiences admissibles doivent limiter la capacité d'accomplir une ou plus d'une des activités suivantes : parler, s'alimenter, entendre, s'habiller, marcher, exercer ses fonctions mentales et ses fonctions d'évacuation intestinale et vésicale. Elles comprennent aussi les déficiences qui exigent des soins thérapeutiques tels que la dialyse ou la chimiothérapie trois fois par semaine ou plus.

Pour que la déficience soit admissible, elle doit durer 12 mois consécutifs ou plus. La demande de crédit d'impôt ne doit pas nécessairement se faire au moment de la déclaration des revenus. Elle peut être rétroactive à 1996 ou se faire à la suite d'un diagnostic subséquent.

Pour faire une demande s'appliquant à plus d'un an, on doit présenter la partie A du formulaire de l'Agence du Revenu Canada (ARC) ou une lettre exigeant une réévaluation de l'impôt en fonction de la date du diagnostic.



Une demande peut aussi être soumise pour une personne à charge, peu importe son âge.

Un médecin ou une personne qui exerce une profession médicale, p. ex. un optométriste dans le cas d'une déficience liée à la vue, peut attester l'existence d'une déficience qui fait l'objet d'une demande. Une seule déficience peut donner droit à un crédit d'impôt. Deux déficiences partielles ou plus peuvent aussi y donner droit.

Les professionnels de la santé n'approuvent pas la demande; ils attestent l'existence d'une déficience. Certains médecins hésitent à remplir un formulaire et d'autres exigent des frais pour le faire. Les syndicats, les organisations de personnes retraitées

et Centraide ont des militants et des militantes qui peuvent vous aider à vous y retrouver dans ce processus.

Le traitement d'une demande peut prendre de trois à quatre mois, mais il vaut la peine d'en soumettre une. Par exemple, Len Bruder du Conseil régional de Kitchener-Waterloo de l'ASRC, Nadia Williard du bureau du député Paul Dewar d'Ottawa-Centre et Chris Charlton, député de Hamilton-Mountain ont aidé des personnes à obtenir des milliers de dollars qu'elles n'auraient autrement pas été chercher.

La version française du guide et les formulaires de l'ARC se trouve au : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/rc4064/LISEZ-MOI.html>.

L'ASRC à l'Assemblée générale du CTC

Le Congrès du travail du Canada a tenu sa 25^e Assemblée générale, à Toronto, du 26 au 30 mai 2008. L'ASRC a joué un rôle actif tout au long de l'assemblée.

Notre secrétaire, Bob McGarry, a été assermenté à titre de vice-président du CTC représentant l'ASRC. Il a pris la parole au cours du débat sur le rapport du Conseil exécutif qui affirme, entre autres choses, « Nous songeons à élargir l'ASRC afin de développer le militantisme et l'implication électorale des syndiqués ».

Pat Kerwin, premier vice-président de l'ASRC, également délégué à l'Assemblée générale du CTC, a parlé de l'assurance-médicaments et du rôle des personnes à la retraite dans les efforts pour obtenir un régime universel.

Les résolutions adoptées tiennent compte des résolutions présentées par l'ASRC, y compris :

- La résolution sur les pensions, qui exige l'amélioration de la législation pour que « les retraités aient une voix au sein des organes de décisions pour les caisses de retraite en fiducie (comme s'est présentement le cas au Québec) »;
- La résolution sur les soins de santé publics, qui demande que l'on continue « d'apporter un plein soutien financier et organisationnel à la Coalition canadienne de la santé »;
- L'énoncé « Accroître la capacité, la visibilité et le pouvoir politique », qui affirme que le CTC et ses affiliés continueront « d'aider l'Association des syndicalistes retraités du Canada et d'autres organisations de personnes retraitées en nouant des liens plus étroits entre les fédérations du travail, les conseils du travail de district et ces organisations »

Le stand d'exposition de l'ASRC a connu un franc succès, grâce à la présence de militants du Conseil régional de Toronto : Don Wright des MRA, Al Budway de l'AITMF et Roger Carter du STTP.

Ils ont, avec les membres de l'ASRC, participé à la marche qui a eu lieu à Toronto le 29 mai dans le cadre de la Journée d'action nationale pour les peuples autochtones.



Ci-dessus : Pat Kerwin (à g.) et Bob McGarry, dirigeants de l'ASRC, à l'Assemblée générale du CTC, à Toronto, en mai.

Ci-dessous : Des membres de l'ASRC participent à une marche lors de l'Assemblée générale. L'ASRC a influencé un certain nombre de résolutions adoptées à l'Assemblée.



Le Programme de protection du salaire : Une victoire pour les Canadiens

Le Programme de protection du salaire (PPS), qui se fait depuis longtemps attendre, est un grand pas vers la protection des salaires et de la paye de vacances, qui n'était auparavant pas assurée lorsqu'une entreprise faisait faillite.

« Nous n'avons pas baissé les bras et avons poursuivi les pourparlers avec le gouvernement et les députés », affirme le président du CTC, Ken

Georgetti. (La déclaration se trouve sur le site web du CTC.)

À compter de cet été, le PPS garantira le paiement immédiat des salaires et des payes de vacances aux travailleurs et aux travailleuses pour la période de six mois précédant la faillite, jusqu'à concurrence de 3 162 \$, indexés à l'inflation.

Les chèques seront émis par le gouvernement fédéral, qui cherchera à se

faire rembourser par les entreprises en faillite. Le CTC a fait pression pour que la période de référence de trois mois donnant droit au paiement soit annulée.

Le 7 juillet 2008, le secrétaire-trésorier du CTC, Hassan Yussuff, et le ministre du Travail, Jean-Pierre Blackburn, ont annoncé ensemble l'entrée en vigueur du PPS.

L'ASRC s'oppose à la déréglementation des bureaux de poste

Dans le cadre de l'Examen stratégique de Postes Canada, le gouvernement fédéral effectue un examen très rapide des bureaux de poste publics, qui pourrait être dommageable.

Le gouvernement soutient que le but est de s'assurer que cette institution publique possède les bons outils et moyens pour remplir son mandat. Un coup d'oeil sur le mandat du comité d'examen révèle que les modifications pourraient avoir de lourdes conséquences.

Le comité examinera la dérégle-

mentation et le privilège exclusif de la Société canadienne des postes de livrer la poste-lettres, ce qui oblige la SCP à livrer ce courrier à la grandeur du Canada au même prix, y compris dans les régions rurales et éloignées.

L'examen du comité ne prévoit pas d'audiences publiques permettant aux citoyens de témoigner leur appui pour la protection et l'amélioration des bureaux de postes et des services. Le comité d'examen acceptera les mémoires présentés par écrit d'ici septembre 2008.

Le mémoire de l'exécutif de l'ASRC :

- exige que Postes Canada maintienne le privilège exclusif de la poste-lettres
- s'oppose à la déréglementation des services actuels
- demande que les profits de la SCP servent à améliorer les services

L'exécutif de l'ASRC propose que les mémoires des membres ou des affiliés qui n'auraient pas été présentés avant la date limite soient renvoyés aux députés au niveau local.



Devenez membre de l'ASRC



Pour devenir membre de l'ASRC, à titre personnel ou par l'entremise de votre syndicat, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer à :

L'Association des syndicalistes retraités du Canada
2841, promenade Riverside
Ottawa (Ontario) K1V 8X7

Nom : _____

Nom de votre conjoint ou conjointe (s'il y a lieu) : _____

Syndicat (ancien ou actuel) : _____

Rue : _____ App. : _____

Ville : _____ Prov. : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Nouvelle adhésion Renouvellement de l'adhésion

Veuillez inclure un seul chèque de l'un des montants suivants :

Adhésion personnelle : 15 \$ par année Adhésion personnelle et de votre conjoint ou conjointe : 30 \$ par année

Admissibilité : Syndicalistes retraités, conjoints ou conjointes de syndicalistes retraités, membres de syndicats âgés de plus de 50 ans. N'oubliez pas d'inclure votre chèque.